



Rénover, c'est bon pour les finances publiques

Rénover thermiquement les bâtiments les moins performants, c'est éviter des coûts sociaux liés aux problèmes de santé* et en premier lieu, **éviter des dépenses prises en charge par l'assurance maladie** : traitements, hospitalisations, soins...

Rénover thermiquement les bâtiments les moins performants, c'est aussi faire baisser la surmortalité associée et donc **éviter des coûts sociaux significatifs incluant la perte de productivité** (revenus futurs que les individus auraient générés s'ils avaient vécu plus longtemps), **l'impact sur les familles** (deuil, perte de soutien familial, effets psychologiques...), **et les coûts liés aux politiques publiques** (programmes de prévention, campagnes de sensibilisation, services sociaux pour atténuer les impacts de la mortalité prématurée...).

Rénover thermiquement les bâtiments, c'est enfin des gains pour les finances publiques, liés aux emplois actuels ou à venir** ! Chaque emploi dans le secteur de la rénovation, ce sont des cotisations salariales et patronales, des impôts sur le revenu, des taxes d'apprentissage, des contributions à la formation professionnelle, des taxes sur la valeur ajoutée...

* cf détails dans la fiche sur la santé

** cf détails dans la fiche sur l'emploi





LES ÉTUDES LE DISENT !

Les **1,3 millions** de logements les plus énergivores mettent en risque leurs occupants de graves problèmes de santé (syndrome coronaire aigu, infection respiratoire, pneumonie) qui coûtent chaque année

10 milliards d'€

Dans ces logements, la **probabilité moyenne pour qu'un occupant souffre d'un tel problème de santé dans les 12 mois** est en effet de

1/18^{ème} (1/4 pour les personnes sous le seuil de pauvreté)

Source : THEMA Rénovation énergétique des logements, France Stratégie, mars 2022

L'INFO À RETENIR :

Le **gain moyen annuel** pour la société d'une rénovation de passoire thermique est estimé à

7 500 €/an

décomposés en **400 €/an** de réduction des coûts de soin, **1 400 €/an** d'amélioration du bien-être* et **5 700 €/an** de réduction du risque de mortalité*

* coûts non marchands, qui correspondent à la valeur que la société accorde au fait d'être en bonne santé et à l'évitement d'un décès.

Source : : THEMA Rénovation énergétique des logements, France Stratégie, mars 2022

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, la **mauvaise qualité de l'air intérieur des logements en France** cause de nombreuses maladies et 20 000 décès supplémentaires, ce qui représente un coût pour la collectivité de

19 milliards d'€

par an soit un coût supérieur à celui d'une canicule comme celle de 2022 (**coût estimé entre 10 et 15 milliards d'€**)

Source : Etude exploratoire du coût socio-économique des polluants de l'air intérieur, ANSES – OQAI, avril 2014